

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F
numéro d'identification : 40000103

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France S.A.
avenue du Canada 3
91974 Les Ulis
Téléphone : +3300330169189500
Téléfax : +3300330169282354
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.40.37.04.04

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Phrase(s) S : S 2 Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'en- registrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
acide citrique	77-92-9 201-069-1 01- 2119457026- 42	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01- 2119485498- 19	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
dodécylbenzènesulfo- nate de sodium	25155-30-0 246-680-4	Xn; R22 Xi; R37/38-R41		>= 2 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8. Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination". Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

acide citrique

: Ces informations ne sont pas disponibles.

carbonate de sodium

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets locaux
Valeur: 10 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux
Valeur: 10 mg/m³

PNEC
acide citrique

: Eau douce
Valeur: 0,44 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,044 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol
Valeur: 33,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
- Protection des mains : caoutchouc butyle
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: poudre
Couleur	: gris blanc
Odeur	: caractéristique
pH (100,00 g/l)	: env. 7,5
Point d'éclair	: non applicable
Densité	: env. 0,35 g/cm ³
Hydrosolubilité	: partiellement soluble

9.2 Autres informations

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	donnée non disponible
Information supplémentaire	:	donnée non disponible
Composants:		
acide citrique :		
Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral (souris): 5.400 mg/kg (OCDE Ligne directrice 401)
	:	DL50 oral (rat): 300 mg/kg (OCDE Ligne directrice 401)
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal (rat): > 2.000 mg/kg
carbonate de sodium :		
Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (rat): 4.090 mg/kg

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:

acide citrique :

Toxicité pour le poisson	:	CL50 (Leuciscus idus(Ide), 96 h): 440 - 760 mg/l (OCDE Ligne directrice 203)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	CE50 (Daphnia magna, 24 h): 1.535 mg/l
	:	CE50 (Daphnia magna, 72 h): env. 120 mg/l
Toxicité pour les algues	:	(Scenedesmus quadricauda (algues vertes), 168 h): 425 mg/l
Toxicité pour les bactéries	:	(Pseudomonas putida, 16 h): > 10.000 mg/l
carbonate de sodium :		
Toxicité pour le poisson	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), 96 h): 1.300 mg/l
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 265 mg/l



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

les autres invertébrés aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:

acide citrique :

Biodégradabilité : 97 %, Résultat: Facilement biodégradable., Durée d'exposition: 28 d, OECD 301 B

: 100 %, Résultat: Facilement biodégradable., Durée d'exposition: 19 d, OECD 301 E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:

acide citrique :

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 728 mg/g

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

WM 0700754

Numéro de commande:

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

Maladies Professionnelles :
(R-463-3, France)

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 0,09 %
0,31 g/l
contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 0,09 %
0,32 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
------	--

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARAX FOSSES SEPT. 1 AN 2X200GR F

Version 1.0

Date de révision 20.03.2012

Date d'impression 11.04.2012

50000003001